



« Il contribuera à toujours mieux comprendre les facteurs de pauvreté et de précarité et permettra d'alimenter les autorités politiques dans la recherche de mesures d'amélioration. »



Pour **Rebecca Ruiz**, Conseillère d'État au département de la santé et de l'action sociale, il est important de mettre en place **un appui social à la population** qui permette à chaque habitant·e du Canton de Vaud d'être accompagné·e, **sans conditions, sans contrainte administrative ni stigmatisation**, lorsqu'une personne se trouve confrontée à des difficultés sociales momentanées ou durables.».

VAUD POUR VOUS

Améliorer l'orientation et l'accompagnement social : Vers un appui social à la population

Une partie des personnes bénéficiant du soutien de structures ne posant pas de conditions d'accès particulières sont susceptibles de bénéficier de soutiens financiers et d'appui social de la part d'un Centre social régional. Pour ces personnes fortement précarisées, **les démarches à entreprendre pour y accéder sont cependant clairement un frein, malgré les efforts du Centre social régional pour simplifier les modalités de demande.**

Le projet, mené par l'ARAS Riviera et la Fondation AACTS, **prévoit qu'un·e assistant·e social·e du Centre social régional participe aux activités d'accueil du centre de la Fondation AACTS**, qui offre des prestations sociales et sanitaires sans condition d'accès aux personnes en grande difficulté sociale. Par ses connaissances spécifiques, cette personne pourra **détecter, accompagner et soutenir de manière adaptée les bénéficiaires** qui le souhaitent en direction de prestations assurantielles, financières et sociales qui nécessitent d'effectuer des démarches plus conséquentes.



Passage du bas seuil au haut seuil d'accès et d'exigences dans un processus d'accompagnement individualisé.





AS AACTS ARAS

Vaud
pour VOUS

Entrée dans le système d'aide



Processus d'accompagnement



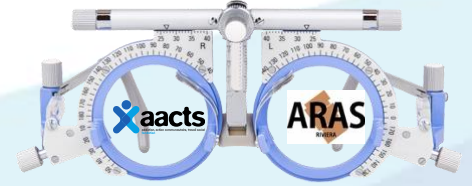
Repérage



Filet en cas d'auto-exclusion



Enjeux de l'intervention



Détection précoce des situations

- atteindre les personnes dès les premières difficultés afin de prévenir la dégradation des situations

Accessibilité

- améliorer l'accessibilité aux prestations et permettre à chacun-e d'y recourir lorsqu'ils et elles en ont besoins

Coordination des acteurs

- améliorer la coordination afin que les compétences de chacun-e puissent répondre aux besoins des publics recourant aux prestations ?

Besoins non couverts

- permettre à chacun-e de pouvoir bénéficier de l'appui dont il ou elle a besoin ?

Participation des bénéficiaires

- intégrer les bénéficiaires dans les étapes de réalisation des prestations d'accompagnement

Modalités d'intervention

- Innovation dans la forme d'appui social afin d'être au plus proches des besoins de la population.

Information et communication

Informé et communiquer de manière efficace auprès du publics concernés l'existence des prestation et comment les solliciter

Question 1 :

Dans une trajectoire de soin, faut-il intervenir d'abord sur la stabilité sociale (logement, revenu, accompagnement) pour garantir l'accès et l'adhésion aux soins ? Ou le soin peut-il/devrait-il précéder l'intervention sociale ?

Question 2 :

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles actuels qui empêchent une réelle articulation entre le soin et le travail social pour les personnes en situation de précarité ? Et quels leviers ou dispositifs pourraient être renforcés (ex : équipes mobiles mixtes, repérage précoce, coordination territoriale) ?